



GROUPE MANUCHAR

Code de conduite



Table des matières

Avant-propos	4	Nos partenaires	15
Remarques liminaires	5	Intermédiaires	16
À qui s'applique le Code de Conduite de Manuchar ?	6	Corruption	16
Comment utiliser le Code de Conduite de Manuchar ?	6	Cadeaux	17
Qui devriez-vous contacter en cas de questions ?	7	Notre intégrité	18
Comment garantissons-nous la compliance?	7	Conflit d'intérêts	19
Quelles sont les conséquences d'une violation du Code de Conduite ?	8	Lutte contre le blanchiment d'argent	19
		Fraude	19
		Droit de la concurrence	20
Notre équipe	9	Nos données	21
Respect des droits de l'homme	10	Documents commerciaux	22
Pas de travail des enfants	10	Informations confidentielles	22
Pas de harcèlement	10	Droits de propriété intellectuelle de tiers	22
Égalité des chances et diversité	11	Confidentialité des données	23
Droits fonciers de communautés	11	Notre environnement	24
Notre lieu de travail	12	Commerce international	25
Liberté de choisir son emploi	13	Respecter la loi	25
Liberté d'association	13	Protection de l'environnement	25
Rémunération et heures de travail	13		
Santé et sécurité	14		
Actifs de l'entreprise	14		

Avant-propos

Manuchar a bâti une excellente réputation sur le marché.

Cette réputation n'est pas seulement motivée par la fiabilité et par la performance de nos services. Elle s'est aussi bâtie grâce à notre solide position quant à la conduite des affaires et à l'interaction d'une façon éthique, respectueuse, sécurisée, sociale et respectueuse de l'environnement. Clairement cela requiert que tout le monde travaille auprès de et pour Manuchar pour internaliser et agir conformément à ces normes élevées, pour répondre aux attentes de nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes.

Nous avons créé le présent Code de Conduite en tant que **boussole morale** : il s'agit d'un aperçu exhaustif des principes de base et des politiques qui devraient guider les actions de tous nos employés, agents temporaires, sous-traitants, agents et distributeurs. Appliquer ces principes dans tous nos choix et actions fait partie de ce que nous représentons vraiment en tant que société. Par conséquent, leur application est une exigence pour pouvoir travailler auprès de ou avec Manuchar.

En résumé, en tant qu'employé, contractant ou agent de Manuchar, vous vous engagez à :

- Respecter toutes les lois et réglementations ;
- Refuser la corruption et éviter d'être compromis par des cadeaux et distractions ;
- Éviter des conflits d'intérêt ;
- Respecter la confidentialité des informations personnelles et sur l'entreprise ;
- Promouvoir la diversité et l'égalité et traiter les gens de façon loyale et avec respect ;
- Maintenir un environnement sécurisé et sain pour les personnes qui y travaillent et être proactif/proactive dans la gestion de nos responsabilités à l'égard de l'environnement ;
- Soutenir ceux qui ont de quelconques suspicions d'une quelconque mauvaise conduite ou faute professionnelle ou d'un quelconque comportement illégal ou contraire à l'éthique, et signaler leurs préoccupations aux canaux appropriés, en toute confidentialité.

Il est de la responsabilité de toutes les personnes travaillant pour Manuchar de se familiariser avec les détails du Code et avec son orientation. Par conséquent, nous encourageons vivement chacun de vous à lire et à comprendre le présent Code de Conduite et à le mettre en pratique dans votre travail quotidien. À tout moment. N'importe où.

Merci d'assumer votre responsabilité personnelle dans le renforcement ultérieur de la position de Manuchar à travers le monde.

Meilleures salutations,

Philippe Huybrechs
Chief Executive Officer



1. Remarques liminaires

Remarques liminaires

Le Groupe Manuchar considère la conduite des affaires d'une façon éthique, conformément à la loi qui est d'une importance capitale. Notre accent mis sur l'intégrité nous permet de bâtir une relation de confiance parmi nos collègues et avec nos clients et fournisseurs, les autres partenaires commerciaux, agences gouvernementales et toutes autres parties prenantes.

Nous sommes tous individuellement responsables de la protection des activités et de la réputation du Groupe Manuchar. Le présent Code sert de ligne directrice pour la façon dont nous opérons, et nous exigeons de tous nos collègues qu'ils respectent ce Code sous tous rapports.



À qui s'applique le Code de Conduite de Manuchar ?

Ce Code s'applique à chaque collègue dans le Groupe Manuchar, y compris les agents temporaires.

Les contractants indépendants et les tiers, représentant ou agissant pour le compte de Manuchar, sont également tenus de conduire leurs affaires dans le cadre du Code.

En outre, nous encourageons nos partenaires commerciaux à respecter également les valeurs et principes que nous soulignons dans notre Code. Notre but est de promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables et éthiques, et par conséquent nous encourageons nos fournisseurs et clients à faire la même chose.



Comment utiliser le Code de Conduite de Manuchar ?

Nous attendons de **chaque collègue** qu'il/elle lise le Code et se familiarise avec son contenu. Le Code devrait faire partie intégrante de votre vie quotidienne de travail. Nous garantirons une formation appropriée afin de renforcer cette familiarisation.

Ce Code doit être appliqué conformément aux lois et réglementations applicables. Il fournit une orientation générale et ne constitue pas un document exhaustif anticipant toute situation à laquelle vous pouvez être confronté(e) dans vos activités quotidiennes. Nous comptons sur l'éthique et le bon sens de tous nos collègues pour respecter notre culture d'intégrité.

Il est de la responsabilité de nos **directeurs** de s'assurer que le Code de Manuchar soit communiqué et qu'il soit bien compris et suivi par tous les collègues. Nous attendons de nos directeurs qu'ils montrent l'exemple de la déontologie et du respect du Code.

Le présent Code est complété par des lignes directrices spécifiques établies dans des politiques séparées, y compris, mais sans s'y limiter :

1. La politique de dénonciation ;
2. La politique en matière de santé et de sécurité ;
3. La politique de lutte contre le blanchiment d'argent ;
4. La politique globale de sanctions et les politiques de sanctions particulières en fonction du pays ;
5. La politique environnementale.



Qui devriez-vous contacter en cas de questions ?

Nous encourageons tous les collègues à poser des questions s'ils ont besoin d'un éclaircissement.

Toutes les questions relatives au contenu du Code peuvent être adressées au Département Juridique & Conformité du siège (à l'adresse compliance@manuchar.com).



Comment garantissons-nous la compliance ?

Garantir que le présent Code de Conduite est toujours appliqué à travers l'ensemble du Groupe Manuchar est une responsabilité partagée. Chaque collègue est encouragé à parler lorsqu'il/elle a des inquiétudes en matière d'éthique ou de compliance et à signaler toute violation du présent Code.

Si vous avez une inquiétude concernant un comportement potentiellement contraire à l'éthique ou concernant une violation du présent Code, nous vous demandons d'exprimer cette préoccupation à votre directeur direct ou au directeur de ce dernier.

Cependant, si vous êtes préoccupé par la réponse ou par l'absence de réponse, ou si vous vous sentez incapable d'exprimer votre préoccupation à votre directeur ou au directeur de ce dernier, vous pouvez également vous adresser à une personne d'un niveau d'autorité plus élevé.

Pour les collègues d'une filiale de Manuchar située en dehors de la Belgique, cela signifie que vous pouvez exprimer votre préoccupation au directeur national. Néanmoins, si vous êtes également préoccupé par le signalement à ce dernier, vous pouvez vous adresser au directeur régional responsable. Vous pouvez également exprimer votre préoccupation au Chef du Département Juridique & Conformité (compliance@manuchar.com) ou au responsable de l'audit interne (internalaudit@manuchar.com) du siège.

Remarques liminaires

Pour les collègues du siège, vous devriez, dans un tel cas, exprimer votre préoccupation à un membre du comité exécutif ou au chef du Département Juridique & Conformité (compliance@manuchar.com).

Nous prendrons les mesures appropriées pour protéger contre toutes représailles les collègues qui ont signalé de bonne foi des préoccupations ou des violations.

Pour de plus amples détails, nous nous référons à notre [politique de dénonciation](#).



Quelles sont les conséquences d'une violation du Code de Conduite ?

Tout non-respect du Code et des politiques susmentionnées est pris très au sérieux par Manuchar et pourra conduire à une action disciplinaire, dont la sévérité dépendra de la nature et des circonstances de la violation, jusqu'à et y compris la résiliation de l'emploi. Un acte posé en violation de la loi pourrait aboutir à des amendes ou à des poursuites pénales.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR DOIVENT :

- S'assurer de lire et de comprendre le Code ;
- Respecter le Code dans leurs activités quotidiennes ;
- Soulever toute question auprès du Département Juridique & Conformité ;
- Signaler toute violation à la direction.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR NE PEUVENT :

- Ignorer ou omettre de déclarer des situations dans lesquelles ils croient constater une violation du Code ;
- Exercer des représailles contre un(e) collègue qui signale une violation potentielle ou réelle ;
- Discuter avec d'autres collègues au sujet d'une quelconque violation potentielle ou réelle qui fait toujours l'objet d'une investigation.



2. Notre équipe



Notre équipe



Respect des droits de l'homme

Manuchar s'engage à protéger et à soutenir les droits universels de l'homme, en particulier ceux de ses employés, de ses partenaires commerciaux et des communautés dans lesquelles elle opère. Les collègues chez Manuchar sont tenus de comprendre les questions relatives aux droits de l'homme qui peuvent être en jeu sur leurs lieux de travail, et devraient prévenir toute violation de ces droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) est la référence en la matière.

Toute personne avec laquelle nous faisons des affaires doit éviter de causer ou de contribuer à des violations des droits de l'homme. Manuchar prend au sérieux toute indication qu'elle pourrait être complice dans une quelconque violation des droits de l'homme.

Pas de travail des enfants

Manuchar interdit toute forme de travail des enfants et adhère aux exigences en matière d'âge minimal de travailler dans tous les pays dans lesquels elle est présente. Nous attendons la même conduite de la part de nos partenaires commerciaux. Manuchar interdit d'attribuer un travail dangereux à de jeunes travailleurs (âgés de moins de 18 ans).

Pas de harcèlement

Chez Manuchar, nous nous traitons avec respect et dignité et nous ne tolérons pas le harcèlement dans le chef ou à l'égard d'employés, de sous-traitants, de fournisseurs ou de clients, sous une quelconque forme et dans toutes circonstances. Le harcèlement est défini comme toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique malvenu, avec ou sans connotation sexuelle ou raciale, qui a pour but ou pour effet de compromettre la dignité d'une personne ou de créer un environnement menaçant, hostile, insultant, dégradant ou blessant.

Manuchar vise à créer et à maintenir un climat de travail d'ouverture et de transparence qui favorise le respect mutuel des employés et des relations de travail exemptes de harcèlement. Tout acte de harcèlement commis par un quelconque employé, y compris les directeurs, conduira à une sanction disciplinaire et pourra aboutir à la résiliation de l'emploi.

Égalité des chances et diversité

Chez Manuchar en tant que groupe international, se réunissent des collègues avec des horizons différents, des cultures différentes et des nationalités différentes. Manuchar accorde une grande valeur à, et a du respect pour, la diversité de son personnel et le principe de l'égalité des chances.

Manuchar s'engage à traiter tout le monde de manière juste et équitable et à interdire toute forme de discrimination, incluant toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur l'âge, l'identité sexuelle, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, la nationalité, les croyances religieuses, le handicap physique ou mental, ou toute autre caractéristique personnelle. Manuchar applique une procédure de recrutement transparente et objective. Les décisions en matière de recrutement et de promotion sont uniquement fondées sur le mérite et sur les compétences, les qualifications et les réalisations personnelles.

Droits fonciers de communautés

Manuchar protégera et favorisera les droits fonciers de communautés, y compris de personnes indigènes. Toutes négociations relatives à leur propriété ou leur terre, y compris l'utilisation et les transferts de celle-ci, adhèrent aux principes du consentement libre, préalable et éclairé, ainsi que de la transparence et de la divulgation des contrats. Manuchar refuse la participation dans l'accaparement de terres et conduit une diligence raisonnable et minutieuse pour éviter d'être partie à un quelconque accaparement de terres.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR DOIVENT :

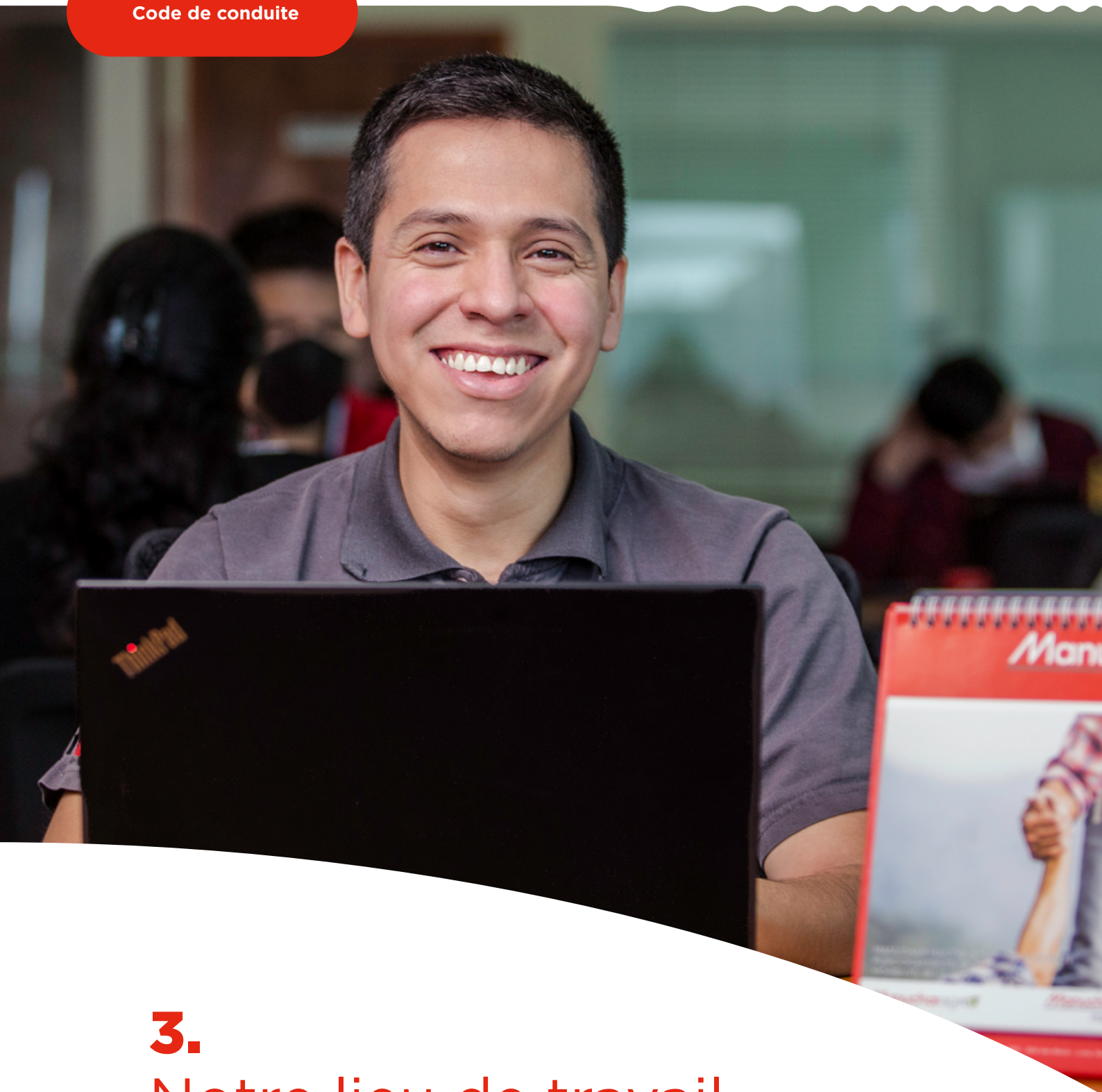
- Éviter toute violation des droits de l'homme ;
- Traiter tout le monde de façon loyale et égale, sans discrimination.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR NE PEUVENT :

- Adopter un comportement offensant, intimidant ou insultant.





3. Notre lieu de travail



Notre lieu de travail



Liberté de choisir son emploi

Manuchar ne tolère aucune forme de travail obligatoire ou forcé. La coercition mentale et physique, l'intimidation, l'abus, l'esclavage et la traite des êtres humains sont interdits. Toute présence de l'employé sur le lieu de travail est volontaire. Les employés ne sont pas tenus de payer des frais pour décrocher un emploi.

En outre, les employés ne sont pas tenus de verser une caution en rapport avec leur emploi. Tous les collègues chez Manuchar doivent recevoir une copie signée de leur contrat (d'emploi) et ils sont libres de quitter leur emploi / mettre fin à leur mission chaque fois qu'ils le souhaitent, à condition de donner un préavis et d'agir conformément aux lois et réglementations nationales.

Manuchar s'engage à satisfaire à toutes les lois et réglementations en matière de travail et de sécurité sociale. En même temps, tous les collègues chez Manuchar sont tenus de protéger l'intégrité et la réputation de Manuchar.

Liberté d'association

Manuchar respecte le droit de liberté d'association des employés, y compris le droit d'établir ou de rejoindre un syndicat. La décision de le faire ou pas devrait uniquement être prise par les employés.

Dans les pays où le droit national reconnaît le droit de liberté d'association des employés, Manuchar respectera le droit national. Là où le droit national restreint substantiellement la liberté d'association, Manuchar ne limitera pas ses employés qui désirent développer des mécanismes alternatifs pour exprimer leurs griefs et protéger leurs droits en matière de conditions de travail et de conditions d'emploi. Manuchar ne cherchera pas à influencer ni à contrôler ces mécanismes.

Rémunération et heures de travail

Manuchar fournira aux employés un package global de rémunération qui respecte ou dépasse les normes minimales prescrites par le droit local ou national et en ligne avec les normes locales du secteur. Manuchar vise à établir un salaire de subsistance pour veiller à ce que les besoins quotidiens de l'employé soient satisfaits et pour fournir un certain salaire discrétionnaire. Manuchar respecte toutes les lois applicables et toutes les normes appliquées dans des secteurs similaires en matière d'heures de travail et de jours fériés. Tout travail supplémentaire sera effectué sur une base volontaire.

Notre lieu de travail

Santé et sécurité

Manuchar aspire à un lieu de travail sécurisé et sain pour les employés, les sous-traitants et les visiteurs travaillant dans ou visitant ses bureaux et entrepôts. Un lieu de travail sécurisé implique également un environnement de travail exempt de toute violence. Les agressions physiques et menaces de dommages corporels sont strictement interdites. Manuchar s'engage à adopter les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les risques pour la santé.

Pour de plus amples détails sur ces mesures, nous nous référons à notre [politique en matière de santé et de sécurité](#). Chaque employé est tenu de contribuer à la sécurité du lieu de travail en étant attentif et au courant des règles, politiques et procédures, et en signalant toute situation dangereuse. Les employés doivent entrer dans le lieu de travail dans un état qui convient pour l'accomplissement de leurs tâches, et, dès lors, ne peuvent être sous l'influence d'alcool ou de drogues. Nous dispensons aux employés et sous-traitants la formation nécessaire en matière de sécurité, conformément aux responsabilités qui leur incombent en fonction de leur travail.

L'entreprise entend aussi contribuer activement à un lieu de travail dans lequel ses employés peuvent s'épanouir et grandir tout en maintenant un équilibre sain entre le travail et la vie privée.



Actifs de l'entreprise

Tous les collègues chez Manuchar utiliseront les biens sociaux corporels d'une façon efficace, correcte et légale. Les biens ne devraient être utilisés qu'aux fins commerciales liées aux activités de Manuchar. Chaque collègue est responsable de la protection des biens qui sont sous sa garde, et ce contre la perte, la détérioration, l'abus et la fraude.

Le temps de travail devrait également être considéré comme un bien social, étant donné qu'il est payé par Manuchar, tout comme les biens corporels. Les employés ne peuvent utiliser ce temps de travail que dans l'intérêt de Manuchar.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR **DOIVENT**:

- Suivre les règles, politiques et procédures en matière de sécurité et signaler les situations dangereuses.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR **NE PEUVENT**:

- Abuser de biens sociaux.



4. Nos partenaires



Nos partenaires



Intermédiaires

La situation locale (du marché) dans certains pays peut requérir l'utilisation d'agents ou d'autres intermédiaires pour représenter les intérêts de Manuchar.

Les intermédiaires doivent subir une diligence raisonnable et minutieuse avant d'être choisis parce que leur conduite inappropriée pourrait porter préjudice à la réputation de Manuchar et l'exposer à des responsabilités juridiques.

Anticorruption

Manuchar s'engage à conduire ses affaires d'une façon légale, loyale et éthique et interdit toute forme possible de corruption, d'extorsion et autres formes de corruption.

La corruption est le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'accepter ou de solliciter un avantage en tant qu'incitation pour une action qui est illégale ou contraire à l'éthique, ou pour un abus de confiance. Les incitations peuvent prendre la forme d'argent, de cadeaux, de prêts, d'honoraires, de récompenses ou d'autres avantages.

Lorsqu'une personne offre, promet ou donne un pot-de-vin, on parle de « corruption active » et lorsqu'une personne demande, reçoit ou accepte un pot-de-vin, on parle de « corruption passive ». Veuillez noter que la corruption n'est pas limitée à des interactions avec des agents ou institutions publics, mais qu'elle peut aussi prendre place dans l'interaction avec des fournisseurs, agents ou clients.

Voici des exemples de corruption :

- Payer un pot-de-vin à un agent du gouvernement pour obtenir une licence commerciale ;
- Payer un pot-de-vin à un certificateur pour obtenir une certification ISO ;
- Offrir un paiement en espèces à un employé ou à un fournisseur pour obtenir une adjudication.

Les paiements de facilitation, qui sont de petits paiements ou cadeaux faits à des agents publics pour garantir ou accélérer des actions que les agents sont obligés de faire, même sans paiement ou cadeau, sont également interdits.

Les collègues chez Manuchar n'utiliseront jamais un tiers, tels qu'un agent ou un consultant, pour payer des pots-de-vin ou pour effectuer des paiements de facilitation.

Il est de la responsabilité de chaque collègue d'éviter tout semblant de pot-de-vin, et ce à la fois dans les contacts directs et par le biais d'intermédiaires, et de signaler toute transaction ou activité suspecte et tout incident de corruption.

Cadeaux

Les cadeaux ou l'hospitalité peuvent contribuer à créer la bonne volonté et des relations de travail fructueuses. Cependant, soyez conscients que ces pratiques peuvent être interprétées comme un moyen d'influencer ou d'essayer d'influencer une action ou une décision ou comme de la corruption. Même une apparence d'incongruité pourrait causer un préjudice significatif à la réputation de Manuchar.

Par conséquent, nous permettons uniquement d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou l'hospitalité d'une valeur limitée, et ce dans la mesure du raisonnable et de ce qui est approprié dans les circonstances. Offrir ou recevoir des cadeaux ou l'hospitalité n'est pas toléré lorsqu'ils visent à garantir un avantage abusif ou à influencer une décision commerciale. Offrir ou accepter un cadeau en espèces n'est jamais autorisé.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR DOIVENT:

- Ne conduire des affaires qu'avec des clients ou fournisseurs de bonne réputation ;
- Contrôler minutieusement nos partenaires pour s'assurer qu'ils conduisent leurs affaires de manière éthique.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR NE PEUVENT:

- Effectuer un paiement indu ou offrir un cadeau substantiel ou l'hospitalité à un quelconque tiers ;
- Recevoir un tel paiement ou cadeau, ou encore l'hospitalité d'un fournisseur ou d'un autre partenaire commercial ;
- Permettre à un intermédiaire d'effectuer des paiements de facilitation.



5. Notre intégrité



Notre intégrité



Conflit d'intérêts

Les collègues chez Manuchar devraient éviter les conflits d'intérêt entre leurs relations personnelles ou leurs intérêts financiers personnels d'une part et les responsabilités liées à leur travail d'autre part. Ils devraient exercer un jugement loyal, objectif ou impartial et prendre des décisions commerciales fondées sur le meilleur intérêt de Manuchar. Les collègues ne peuvent utiliser leur position pour obtenir des avantages personnels directs ou indirects. Ils ne devraient jamais se livrer à des activités qui font concurrence à Manuchar, même dans leur temps personnel en dehors du travail.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus consistant à déguiser ou à cacher l'origine illégale des produits de la criminalité en les « blanchissant » et en présentant la source comme légale.

Manuchar s'engage à satisfaire entièrement à toutes les lois et réglementations applicables sur le blanchiment d'argent et sur le financement du terrorisme. Seuls les fonds provenant de sources légales seront acceptés. En outre, Manuchar ne conduira ses affaires qu'avec des clients et fournisseurs de bonne réputation, impliqués dans des activités commerciales légales. Manuchar refuse également de conduire des affaires d'une façon qui aide à ou facilite l'évasion fiscale par ses partenaires commerciaux. Chaque collègue est tenu de signaler toute transaction ou activité suspecte et tout incident de blanchiment d'argent.

Pour de plus amples détails, nous nous référons à notre politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

Fraude

Manuchar ne tolérera pas la fraude et a établi des procédures visant à prévenir, à détecter, à signaler et à enquêter sur les fraudes présumées. Un acte frauduleux peut avoir des conséquences significatives pour Manuchar et les individus impliqués, y compris la perte de ventes et l'accès au financement, le retrait de licences, le contentieux et la réputation ternie.

La fraude implique généralement une forme de tromperie, de vol ou de supercherie, ou le fait de faire de fausses déclarations, dans le but d'obtenir un avantage indu ou de contourner des obligations légales ou des règles internes de l'entreprise.

La fraude inclut, mais sans limitation :

- La malhonnêteté, le détournement de fonds ou l'acte frauduleux ;
- Le détournement de biens de Manuchar, du client, du fournisseur ou du sous-traitant ;
- La falsification de documents, de dossiers ou de bilans financiers de Manuchar ;
- La manipulation du prix sur des factures ;
- Les déclarations inexactes au sujet de produits ou de services de Manuchar ;
- La non-divulgaration d'informations lorsqu'il y a une obligation légale de le faire.

Notre intégrité

Droit de la concurrence

Manuchar s'engage à respecter entièrement toutes les lois applicables sur la concurrence dans les pays dans lesquels elle opère. Dans leurs négociations menées avec des concurrents, clients, fournisseurs et autres tiers, les collègues chez Manuchar sont tenus de s'abstenir de tout comportement qui aboutirait à une violation du droit de la concurrence.

Le droit de la concurrence favorise la libre concurrence sur le marché et interdit les accords entre entreprises qui limitent la concurrence. Les conventions verbales et écrites, et même les pratiques concertées, relèvent du champ de l'interdiction. L'interdiction s'applique non seulement aux interactions fréquentes, mais aussi aux interactions ponctuelles. Certaines restrictions de concurrence peuvent être justifiées si elles sont nécessaires pour réaliser des gains de productivité (telles qu'une chaîne d'approvisionnement plus efficace) qui profitent également aux consommateurs finaux.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR DOIVENT:

- Toujours agir dans le meilleur intérêt de Manuchar ;
- Consulter le Département Juridique en cas de toutes discussions envisagées et d'une coopération avec des concurrents ;
- Signaler les transactions et transferts d'argent suspects.

L'interdiction s'applique aux accords conclus avec des entreprises actives au même niveau de la chaîne d'approvisionnement (pratiques horizontales), ainsi qu'aux accords conclus avec des entreprises actives à un niveau différent de la chaîne d'approvisionnement (pratiques verticales).

Pratiques horizontales : Manuchar ne peut, parmi d'autres choses, poser une quelconque des actions suivantes avec ses concurrents :

- Fixer des prix (ou tout élément de prix) ;
- Attribuer des clients ou des marchés (géographiques ou liés au produit) ;
- Limiter la production (par ex. le timing ou le volume de produits mis sur le marché) ;
- Se livrer à un trucage des offres (c.-à-d. la collusion avec des concurrents dans des procédures d'appel d'offres) ;
- Échanger des informations stratégiques commercialement sensibles, telles que des prix ou volumes futurs.

Pratiques verticales : Les règles concernant ce qui est ou non permis dans des conventions conclues entre Manuchar et ses fournisseurs, distributeurs, agents et clients sont complexes. En fonction de la juridiction, le droit interdit à un vendeur et à son client d'établir des clauses de non-concurrence et/ou à imposer/accepter des limitations en termes de prix de revente de l'acheteur et de ventes réalisées en dehors de territoires ou de clients désignés.

Appliquer ces principes en pratique n'est pas toujours simple, par exemple dans une relation d'agence ou de distributeur. Si une quelconque question se pose à cet égard, veuillez demander conseil à votre Département Juridique ou, en l'absence de ce dernier, au Département Juridique & Conformité du siège.



6. Nos données



Nos données

Documents commerciaux

Manuchar s'engage à garder des livres et dossiers précis qui représentent la situation financière et les résultats réels de l'entreprise. Tous les dossiers commerciaux de Manuchar doivent être enregistrés d'une façon qui reflète correctement les transactions commerciales de Manuchar.

Manuchar agira conformément à la loi, à toutes les exigences gouvernementales, ainsi qu'à toutes les normes techniques et professionnelles applicables, dans tous les aspects de sa déclaration.

Les collègues chez Manuchar ne peuvent jamais compromettre l'intégrité de tout document commercial en introduisant délibérément une déclaration mensongère ou inexacte (par ex. dans un rapport d'inspection ou de test), dissimuler des informations sur des transactions ou paiements, ni influencer une quelconque autre personne à faire cela.

Informations confidentielles

Les informations confidentielles de l'entreprise, y compris les ventes et données de marketing, les plans d'affaires et stratégiques, les informations sur les coûts et financières, constituent des actifs de valeur et l'utilisation de ces actifs doit être sécurisée et protégée.

Les employés chez Manuchar ne peuvent divulguer de quelconques informations confidentielles de l'entreprise, ni les utiliser, sauf dans la mesure nécessaire pour s'acquitter des responsabilités liées à leur travail. Les collègues chez Manuchar à qui des informations



confidentielles sont divulguées devraient prendre des mesures raisonnables pour maintenir la confidentialité et éviter une divulgation involontaire des informations.

Manuchar accorde également une grande valeur à la sauvegarde des secrets commerciaux et d'entreprise de ses clients et fournisseurs. Les collègues chez Manuchar devraient respecter toutes conventions de confidentialité en vigueur et ne devraient pas utiliser ni divulguer des informations confidentielles, sauf conformément à ces conventions.

Droits de propriété intellectuelle de tiers

Les collègues chez Manuchar devraient respecter tous les droits de propriété intellectuelle de tiers et les autres droits commerciaux incorporels appartenant à d'autres personnes. Aucun collègue chez Manuchar ne devrait jamais violer ces droits délibérément.

Confidentialité des données

Manuchar respecte la vie privée de ses clients, fournisseurs, employés, et de tous autres individus avec lesquels elle a des interactions commerciales. Manuchar respecte toutes les lois nationales applicables qui protègent la confidentialité des informations personnelles, y compris le Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR **DOIVENT**:

- Tenir des registres complets et actuels ;
- Traiter les données relatives à la vie privée des individus de manière confidentielle.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR **NE PEUVENT**:

- Partager des prix ou des informations client confidentielles avec un concurrent.





7. Notre environnement



Notre environnement

Commerce international

En tant qu'entreprise commerciale mondiale, Manuchar conduit des transactions d'importation et d'exportation tous les jours et est soumise à de nombreuses lois et réglementations différentes relatives au commerce local, régional et international. En particulier, Manuchar respecte les sanctions commerciales et les restrictions à l'importation/à l'exportation qui s'appliquent à ses activités et à ses marchandises.

Pour de plus amples détails sur les sanctions commerciales, nous nous référons à notre politique globale de sanctions et à nos politiques de sanctions particulières en fonction du pays.



Respecter la loi

Manuchar s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables dans tous les pays dans lesquels elle opère. Dans ce cadre, il est de la responsabilité individuelle de tous les collègues chez Manuchar d'être familiarisé avec les lois et réglementations pertinentes pour leurs tâches et de satisfaire à celles-ci, et ce tant dans leur lettre que dans leur esprit. Toute activité risquant d'impliquer Manuchar dans une quelconque pratique illégale est strictement interdite.

Si une quelconque question se pose à cet égard, veuillez demander conseil à votre Département Juridique ou, en l'absence de ce dernier, à votre directeur.



LES COLLÈGUES CHEZ MANUCHAR DOIVENT:

- S'assurer de comprendre toutes les lois et réglementations pertinentes pour leur travail, y compris les réglementations environnementales ;
- Respecter ces lois et réglementations ;
- Prendre des initiatives pour minimiser notre empreinte environnementale.

Protection de l'environnement

Manuchar s'engage à minimiser les effets de ses opérations sur l'environnement naturel. Nous œuvrons à respecter toutes les normes réglementaires et du secteur en implémentant des mesures appropriées pour l'évaluation des effets potentiels sur l'environnement, pour la prévention de ces effets potentiels et pour la réponse appropriée à tous incidents quelconques qui pourraient se produire.

Nous aspirons à sensibiliser nos collègues à l'environnement et à les encourager à devenir plus respectueux de l'environnement. Les collègues chez Manuchar sont tenus de satisfaire à toutes les réglementations environnementales applicables et de réaliser un effort continu pour minimiser l'empreinte environnementale de nos opérations. Pour de plus amples détails sur le respect de l'environnement, nous nous référons à [notre politique environnementale](#).

